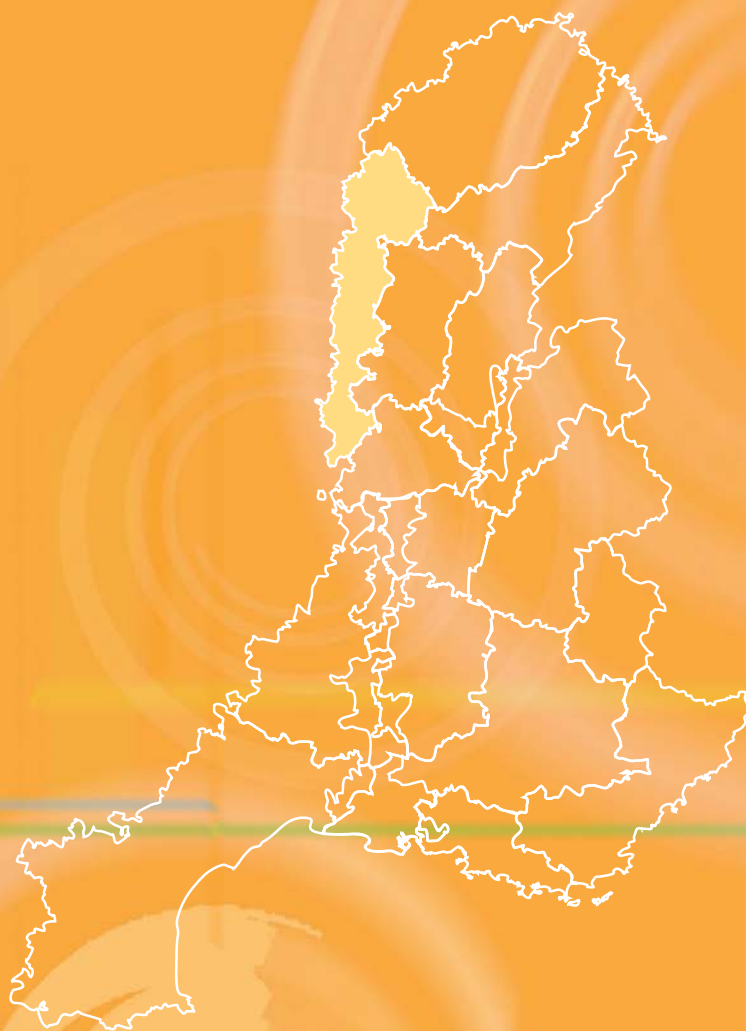


Annexe géographique

3/ territoire Bourgogne et Beaujolais



année 2005



Contenu du document

- Présentation des annexes et des territoires SDAGE-DCE
- Codes et limites des masses d'eau superficielle
- Codes, limites et typologie des masses d'eau souterraine
- Les enjeux du territoire
- Pressions importantes par unités de réflexion
- Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015
- Masses d'eau superficielle pré-identifiées comme fortement modifiées
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état qualitatif
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état quantitatif
- Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état



Ces annexes sont des documents d'étape. Elles seront amenées à évoluer lors de l'actualisation ultérieure de l'état des lieux qui accompagnera la révision du SDAGE. Une homogénéisation de toutes les cartes sera réalisée.

En septembre 2000, la directive cadre sur l'eau a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Harmonisant les directives existantes, le nouveau texte définit un cadre général pour la protection et l'amélioration de tous les milieux aquatiques. Il prévoit, après avoir réalisé un état des lieux fin 2004, l'élaboration d'un plan de gestion du district hydrographique, intégré dans le SDAGE qui doit être révisé avant fin 2009. L'objectif général recherché avec la mise en œuvre du SDAGE révisé est l'atteinte du bon état pour tous les milieux d'ici 2015.

■ Des annexes géographiques pour accompagner l'état des lieux

Pour construire l'état des lieux de la directive dans le bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens, la méthode retenue a été de faire appel largement à l'expertise locale et à la contribution des acteurs socioprofessionnels. Au cours du dernier semestre 2003, des réunions à l'échelle des bassins versants ont été organisées avec les techniciens et experts locaux afin de réaliser un travail technique permettant de recueillir des informations détaillées sur l'ensemble des masses d'eau du district. Ces contributions sont disponibles sur le site internet du réseau de bassin (<http://rdb.eaurmc.fr>). Une synthèse a été réalisée à l'échelle du bassin pour l'élaboration de l'état des lieux.

Afin de valoriser la richesse de l'information recueillie, cet état des lieux est accompagné par des annexes géographiques qui permettent de présenter plus en détail ces données.

Cette annexe géographique est un document d'appui élaboré à partir des travaux d'état des lieux réalisés avec les acteurs locaux. Il a été présenté aux commissions géographiques qui ont contribué à sa mise au point.

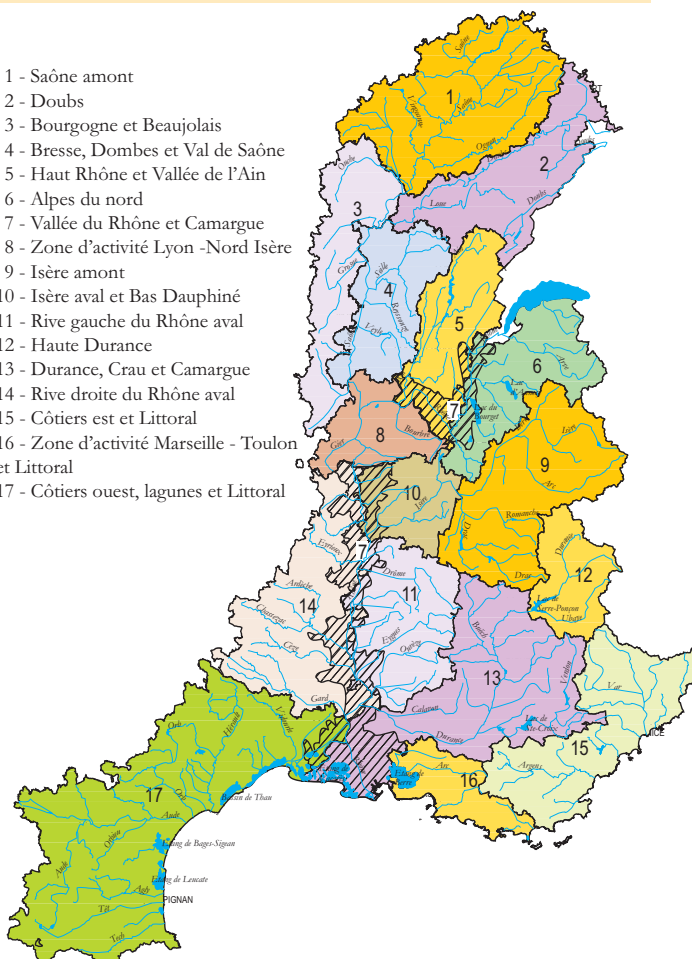
Ce document présente une évaluation de l'état des milieux en 2003 tenant compte des principales pressions identifiées ; une évaluation de la situation à l'horizon 2015 au travers de l'estimation du risque de non atteinte du bon état, si aucune action complémentaire à ce qui est déjà prévu n'est engagée. L'échelle des territoires dits "SDAGE-DCE" a été retenue pour cette présentation. Elle a vocation à servir de document-ressource aux acteurs de l'eau concernés par ce territoire.

■ Une approche du district par territoire SDAGE-DCE

L'analyse économique tenant une place importante dans la mise en œuvre de la directive, un découpage du bassin en territoires géographiques cohérents et pertinents, à partir de critères appropriés, s'est avéré nécessaire pour faciliter les futures analyses économiques et pallier autant que possible les insuffisances d'une analyse strictement limitée à l'échelle de la masse d'eau. **17 territoires SDAGE/DCE ont ainsi été identifiés dans le district pour définir des espaces géographiques présentant un fort degré d'homogénéité dans le domaine de l'activité humaine et de l'occupation de l'espace par rapport à leurs relations avec la ressource en eau.**

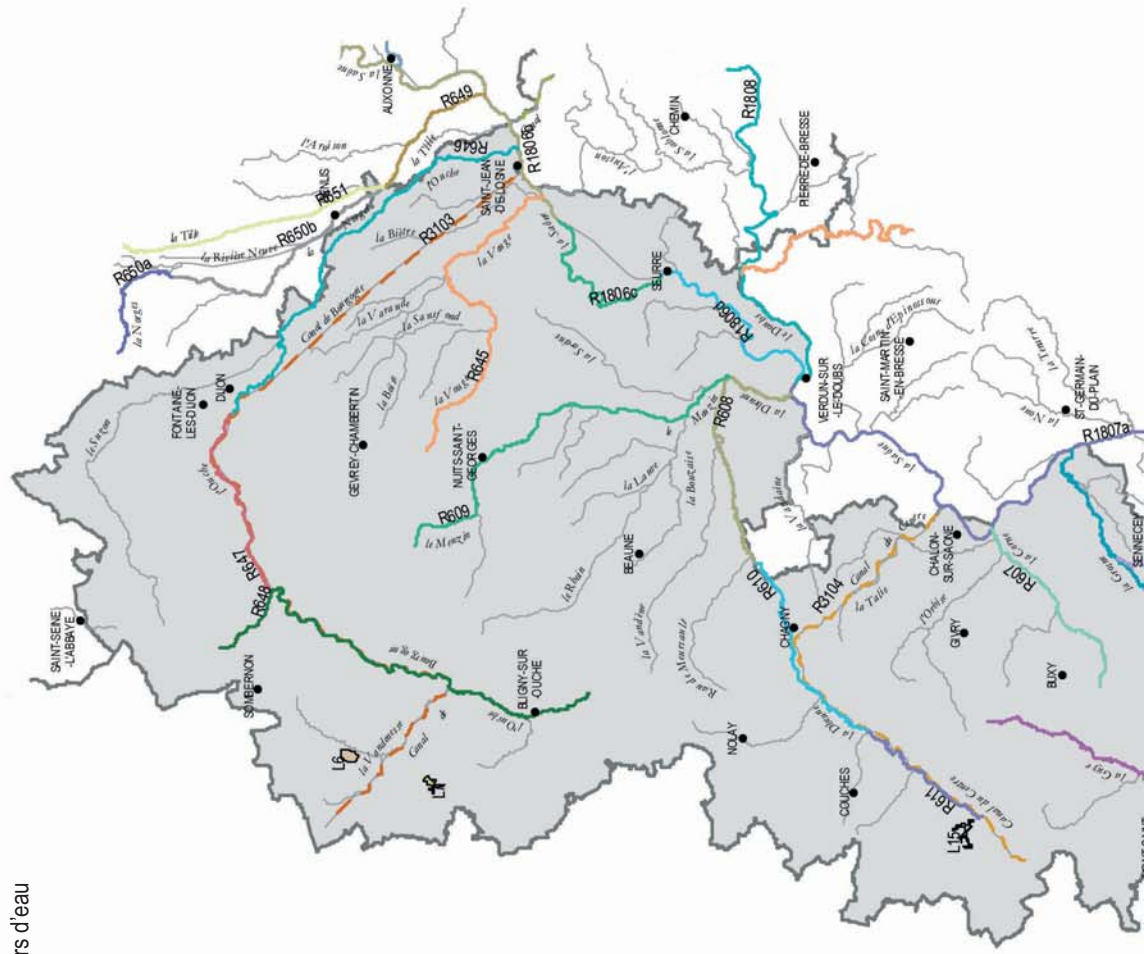
Territoires SDAGE-DCE

- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et Beaujolais
- 4 - Bresse, Dombes et Val de Saône
- 5 - Haut Rhône et Vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône et Camargue
- 8 - Zone d'activité Lyon - Nord Isère
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Bas Dauphiné
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau et Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et Littoral
- 16 - Zone d'activité Marseille - Toulon et Littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et Littoral



Codes et limites des masses d'eau superficielle

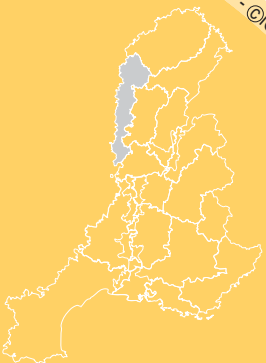
- R668 Codes des masses d'eau cours d'eau
- L1 Codes des masses d'eau plans d'eau
- — — — — Masses d'eau artificielles - code > R3000 (+ code R1484)
- ▣ Limite des territoires SDAGE-DCE
- ~ Cours d'eau

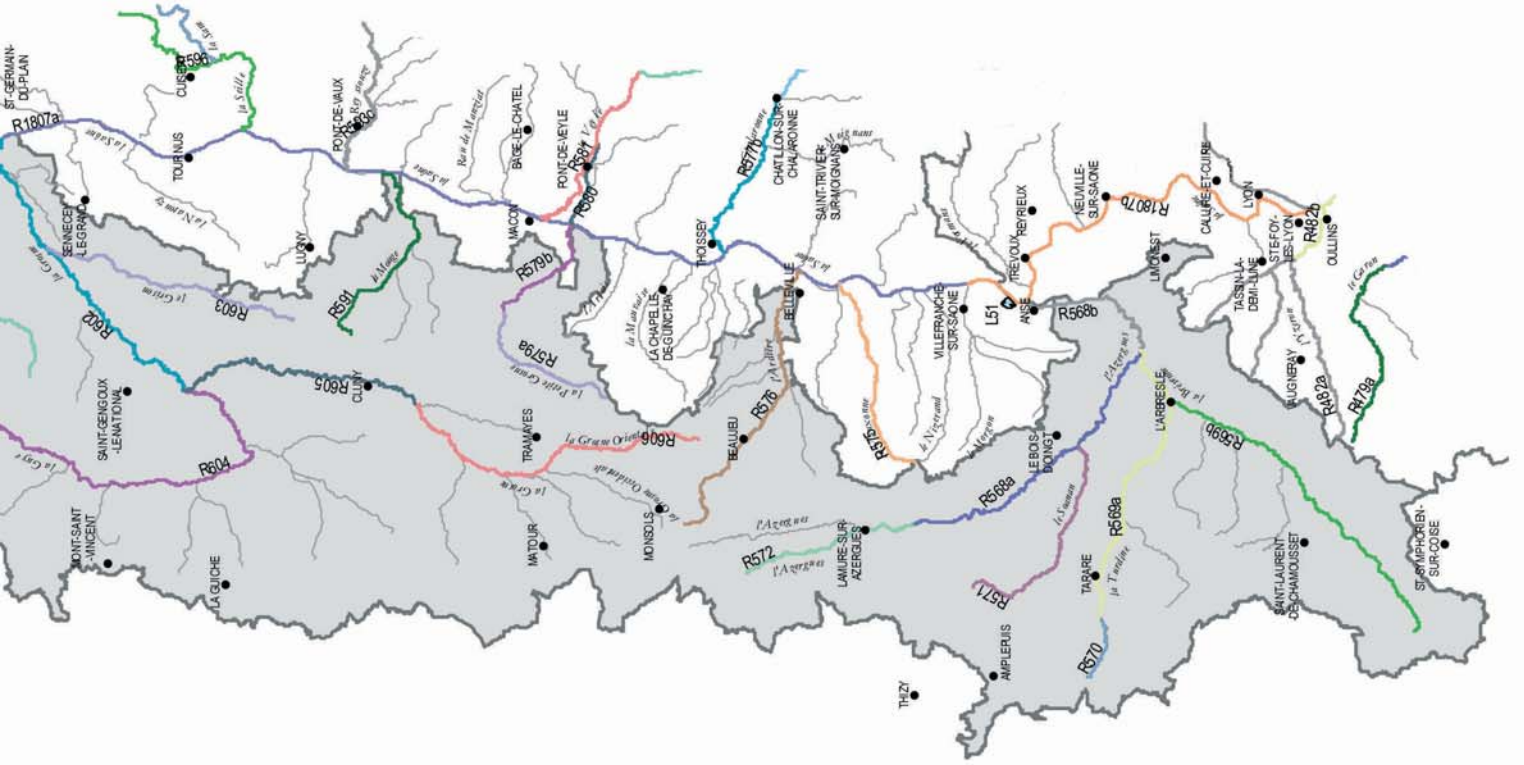


Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite



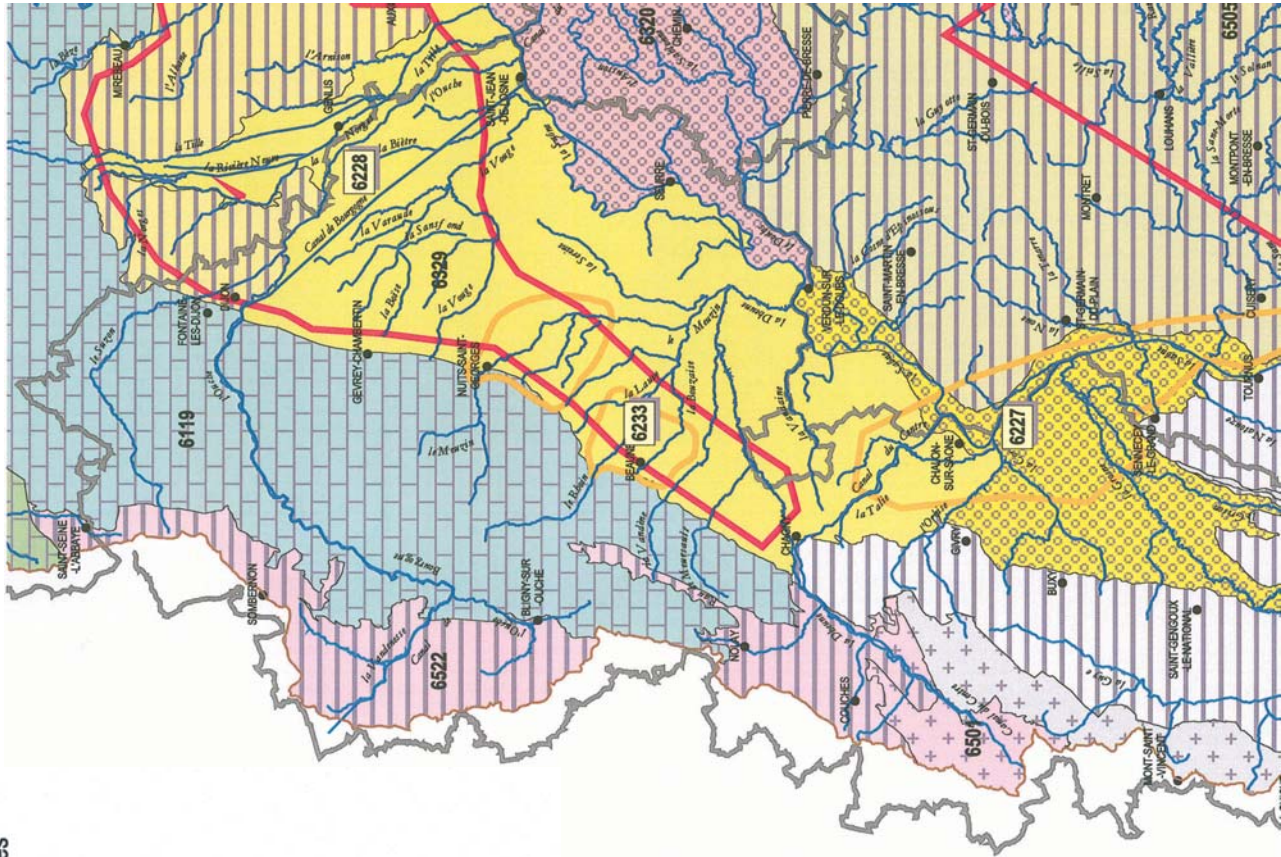
Echelle 1/600 000 e - ©IGN BD Cartho ©IGN BD Carthage





3/ Bourgogne et Beaujolais

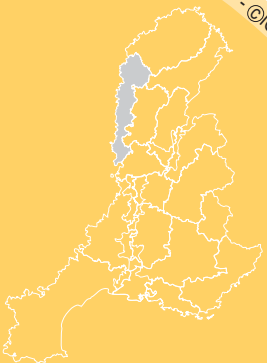
- 6506** Code masses d'eau souterraine à l'affleurement
- 6217p** Code masses d'eau souterraine profondes
- Masses d'eau profondes - niveau 1
- Masses d'eau profondes - niveau 2
- Typologie des masses d'eau
 - Alluvial
 - Karst
 - Edifice volcanique
 - Imperméable localement aquifère
 - Intensément plissée
 - Socle
- Limite des territoires SDAGE-DCE
- Cours d'eau
- Limite du bassin hydrographique

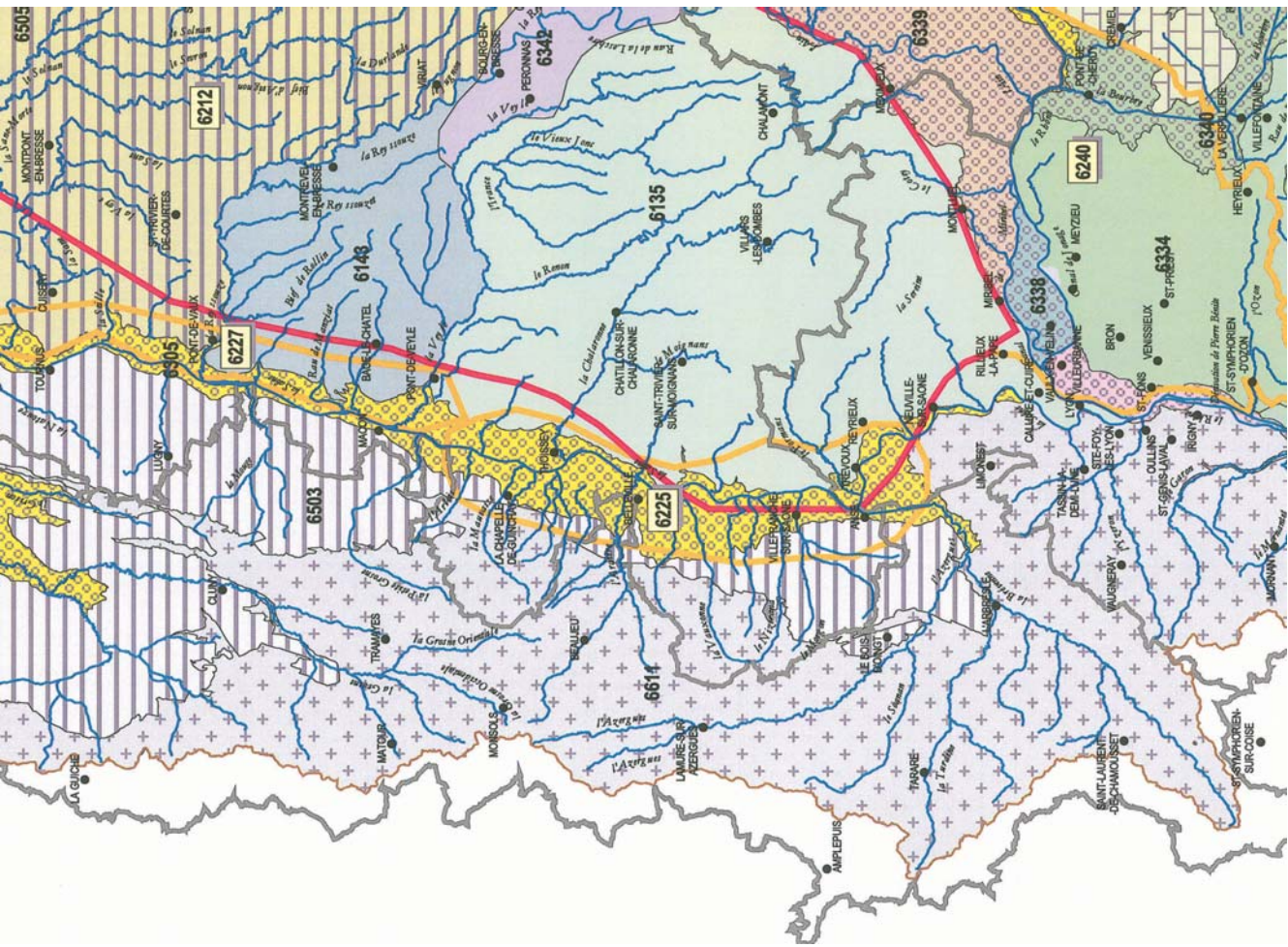


Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite



Echelle 1/600 000 e - ©IGN BD Cartho ©IGN BD Carthage





Les enjeux du territoire

Ce territoire est structuré selon une disposition générale nord-sud. Il n'a d'unité que par l'accident géologique majeur qui le module du nord au sud : terrains cristallins bordés de terrains calcaires sur les piémonts. Sa topographie de coteaux est fortement marquée par l'identité viticole. Ici, l'histoire de l'homme et de l'eau sont intimement liés comme en témoignent les nombreux aménagements cisterciens en Bourgogne.

Il se compose de 28 masses d'eau cours d'eau soit 822 km de linéaire, de 3 masses d'eau plan d'eau, de 2 masses d'eau artificielles (les canaux de Bourgogne et du Centre) et de 6 masses d'eau souterraine.

La pluviométrie plutôt faible, le régime pluvial des cours d'eau et la profondeur limitée du bassin versant en font un secteur marqué par des étiages sévères et des crues parfois violentes. Aussi, l'impact des activités anthropiques devient très fort.

Si l'agriculture (viti-vinicole sur les côtes et élevage sur les monts) apparaît comme un des éléments majeurs de l'activité économique, une longue tradition industrielle subsiste dans le bassin de la Brevenne-Turdine, avec une activité parfois perturbante pour le milieu : la teinturerie.

On notera par ailleurs, le développement péri-urbain dans le prolongement des agglomérations de Lyon et de Villefranche-sur-Saône au sud, de Châlon-sur-Saône et de Dijon au nord.

Les masses d'eau cours d'eau

L'évaluation du risque de non atteinte du bon état (NABE) 2015 consiste à analyser, le plus objectivement possible la situation actuelle, d'après des critères physiques, physico-chimiques et biologiques, sur la base de données quantifiées et d'avis d'experts, puis à évaluer, à partir de données connues, la situation probable en 2015 et à apprécier l'écart entre cette dernière et le bon état écologique.

Dans l'attente d'une définition formelle au niveau européen, le bon état écologique est approché par les classes de qualité verte et bleue du système national d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ EAU).

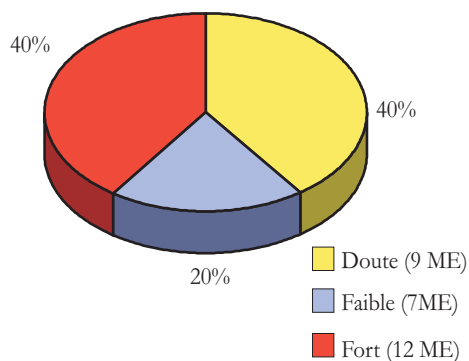
Les impacts probables à échéance 2015 sont évalués sur la base d'un scénario d'évolution des pressions qui intègre l'application des réglementations en cours, les plans d'actions opérationnels ou en phase de l'être (SAGE, contrats de milieu, de branche, ...), ainsi que les grandes décisions d'aménagement du territoire (urbanisme, infrastructures, ...).

L'atteinte du bon état semble possible pour 7 masses d'eau. Leurs niveaux de qualité physico-chimiques s'échelonnent de moyen à très bon. Il s'agit pour l'essentiel de systèmes hydrographiques supérieurs (haute Turdine, Soanan, Grosne Orientale et Grosne, Ouche supérieure), malgré une pollution domestique omniprésente sur le territoire.

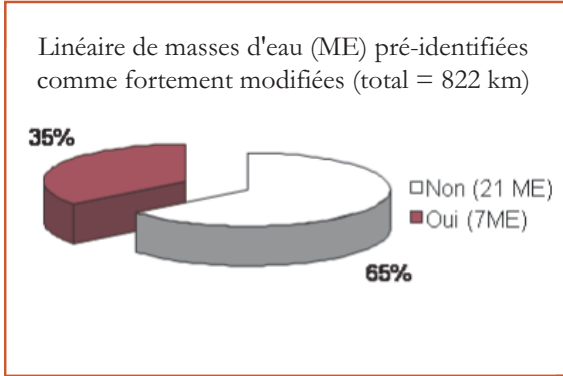
Près de 660 kilomètres de cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état écologique (doute ou risque fort). Il s'agit pour l'essentiel des moyennes et basses vallées des cours d'eau de coteaux viticoles. Les métaux, les pesticides, les matières phosphorées, les nitrates et les micropolluants organiques sont les principales altérations à l'origine du risque.

Les bassins de la Brevenne, de la Turdine, de l'Azergues, de l'Ardières, de la Petite Grosne, de la Mouge, du Grison, de la Grosne, du Meuzin et de l'Ouche sur leurs secteurs inférieurs cumulent une mauvaise qualité physico-chimique (rejets des collectivités, rejets des activités de viti-viniculture dans les stations d'épuration des côtes et intrants des grandes cultures en plaine, rejets de l'industrie à Dijon, Chalon-sur-Saône) et hydromorphologique (présence d'étangs, rectification des linéaires, discontinuité amont-aval). Le risque de non atteinte du bon état est considéré ici comme fort.

Évaluation du linéaire de masse d'eau (ME) à risque NABE (total = 822 km)

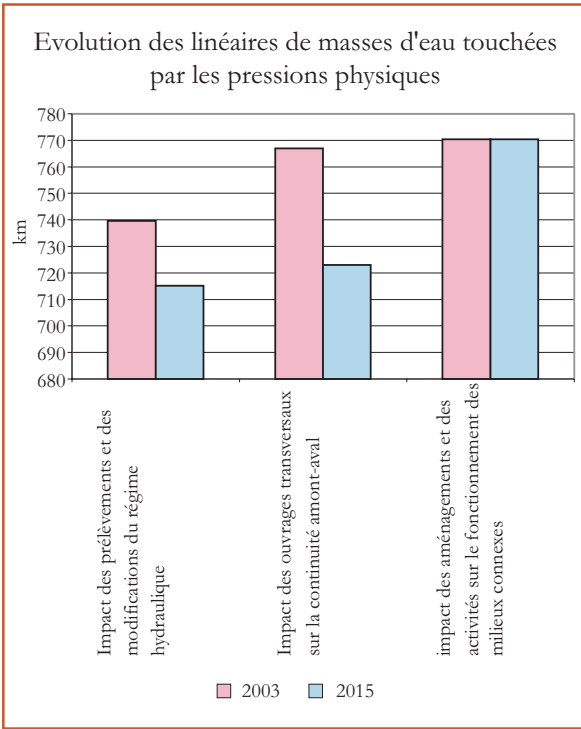


La pression anthropique est telle sur certaines masses d'eau que leurs caractéristiques physiques (au niveau hydromorphologique) conduisent à les pré-identifier comme masses d'eau fortement modifiées. C'est le cas de la Brevenne, de la Turdine, de la Petite Grosne aval, du Meuzin et de l'Ouche aval, de la Tille et de la Norge (agriculture et hydroélectricité).

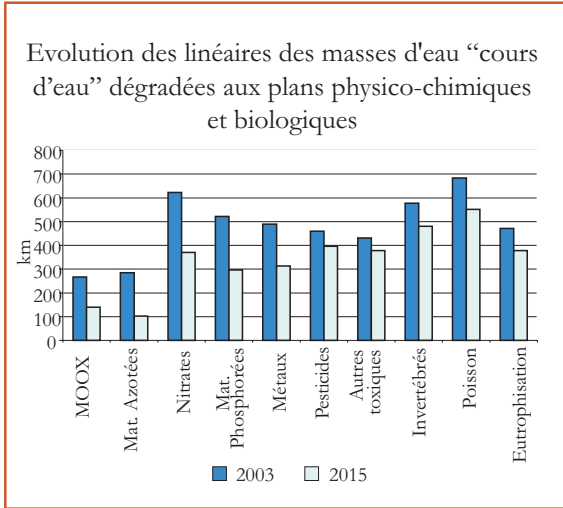


Dans une projection à 2015, les altérations physico-chimiques par les phytosanitaires et les nitrates restent les plus importantes. Les efforts localisés dans le cadre de procédures de gestion de maîtrise des pollutions diffuses viti-vinicoles et industrielles toxiques doivent se poursuivre. L'amélioration des rendements des unités de traitement des collectivités se traduit par le faible linéaire de cours d'eau concerné par les altérations de type MOOX, matières azotées.

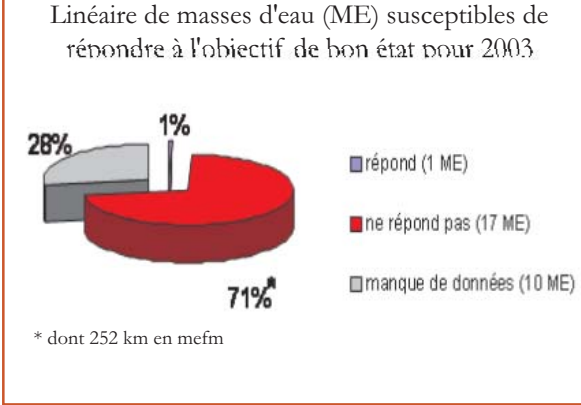
L'Ardières et l'Azergues cumulent cependant des handicaps vis-à-vis des métaux et des pesticides liés aux activités viti-vinicoles et aux rejets des industries (fonderies). Globalement, la qualité biologique reste mauvaise et l'eutrophisation conséquente. La pression anthropique n'a laissé que des associations animales ou végétales banales ou fortement dégradées.



A titre d'illustration et afin de mieux appréhender l'évolution projetée, d'apprécier la marge de progrès et le chemin à parcourir et de prendre la mesure de l'enjeu que représente les questions importantes, une estimation de l'état de la qualité de l'eau en 2003 vis-à-vis du bon état écologique tel que défini actuellement a été pratiquée ci-dessous.



Les impacts hydromorphologiques prévisibles en 2015 sont forts sur le territoire, puisque sur les 822 km de cours d'eau plus de 685 km devraient être concernés par au moins un type d'impact. La Petite Grosne aval, la Turdine et la Brevenne jusqu'à la confluence avec l'Azergues cumulent les trois impacts en 2003. A perspective 2015, elles devraient encore les cumuler (ouvrages, recalibrages).



Les masses d'eau souterraine

Sur les 6 masses d'eau souterraine du secteur, le risque principal de non atteinte du bon état porte sur les calcaires des côtes dijonnaise, chalonaise et mâconnaise. Les déséquilibres sont d'ordre qualitatif. Ils sont liés aux activités agricoles (pesticides de la viticulture sur les coteaux et pesticides et nitrates de la grande culture sur les plateaux).

Les nappes profondes de la plaine de Nuits St Georges et de Vignoles, ressource patrimoniale, voire stratégique, sont exploitées ponctuellement sans aucune gestion globale ; il conviendrait d'en améliorer les connaissances et d'encourager le suivi et la gestion quantitative.

Quant à la nappe de Dijon sud, elle est estimée en risque moyen du point de vue quantitatif et surtout qualitatif (pesticides, nitrates et polluants industriels divers).

Les masses d'eau plan d'eau

Pour les masses d'eau plan d'eau, le manque de données des réservoirs de Chazilly, de Montaubry et de Panthier (estimé en qualité mauvaise pour 2003), ne permet pas d'évaluer le risque de non atteinte du bon état écologique.

Les questions importantes du territoire

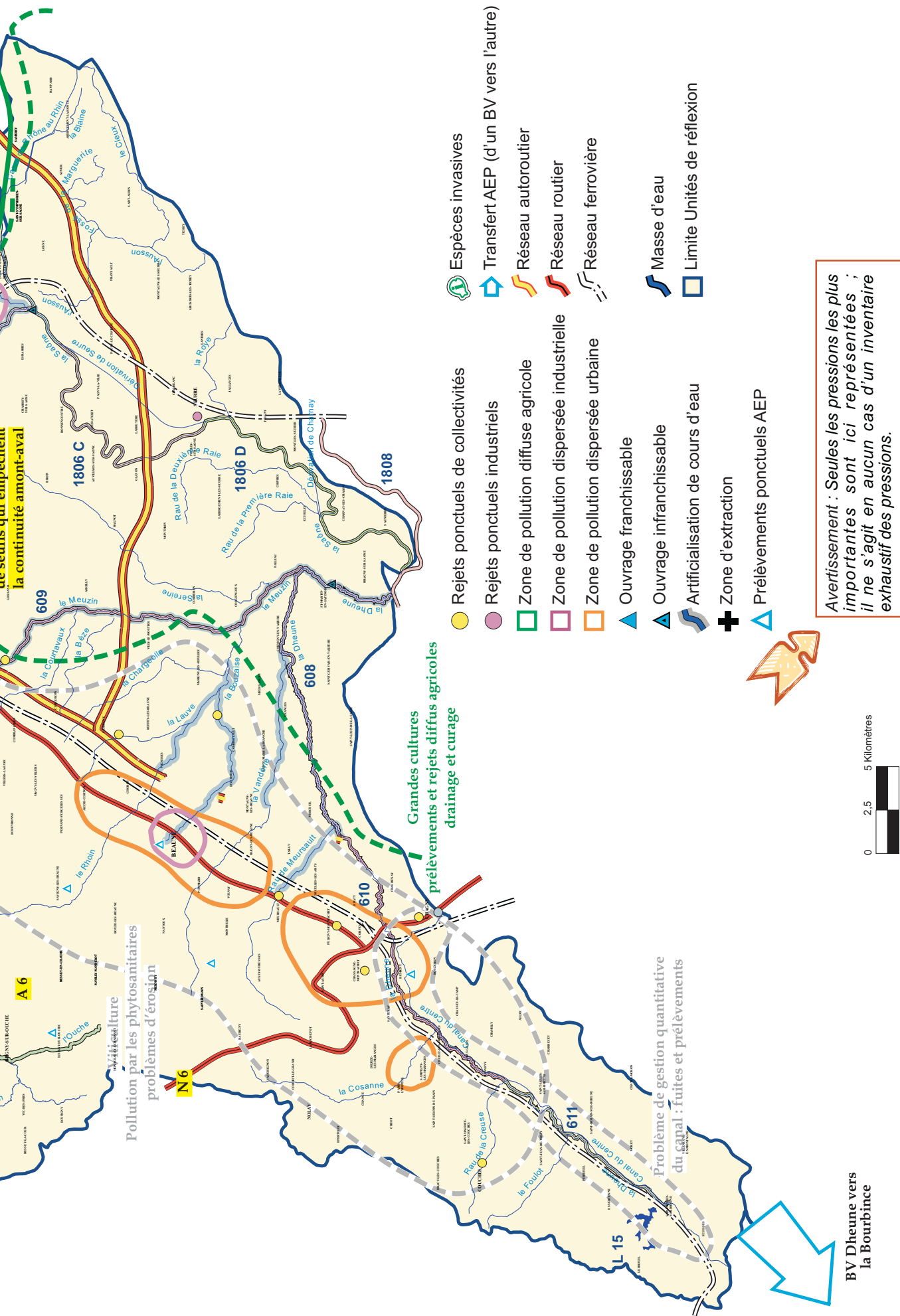
A l'échelle du territoire Bourgogne-Beaujolais, l'atteinte du bon état soulève plusieurs grands problèmes retenus au niveau du district sous la forme de questions importantes. Pour atteindre les objectifs communautaires, il faudra y apporter des réponses.

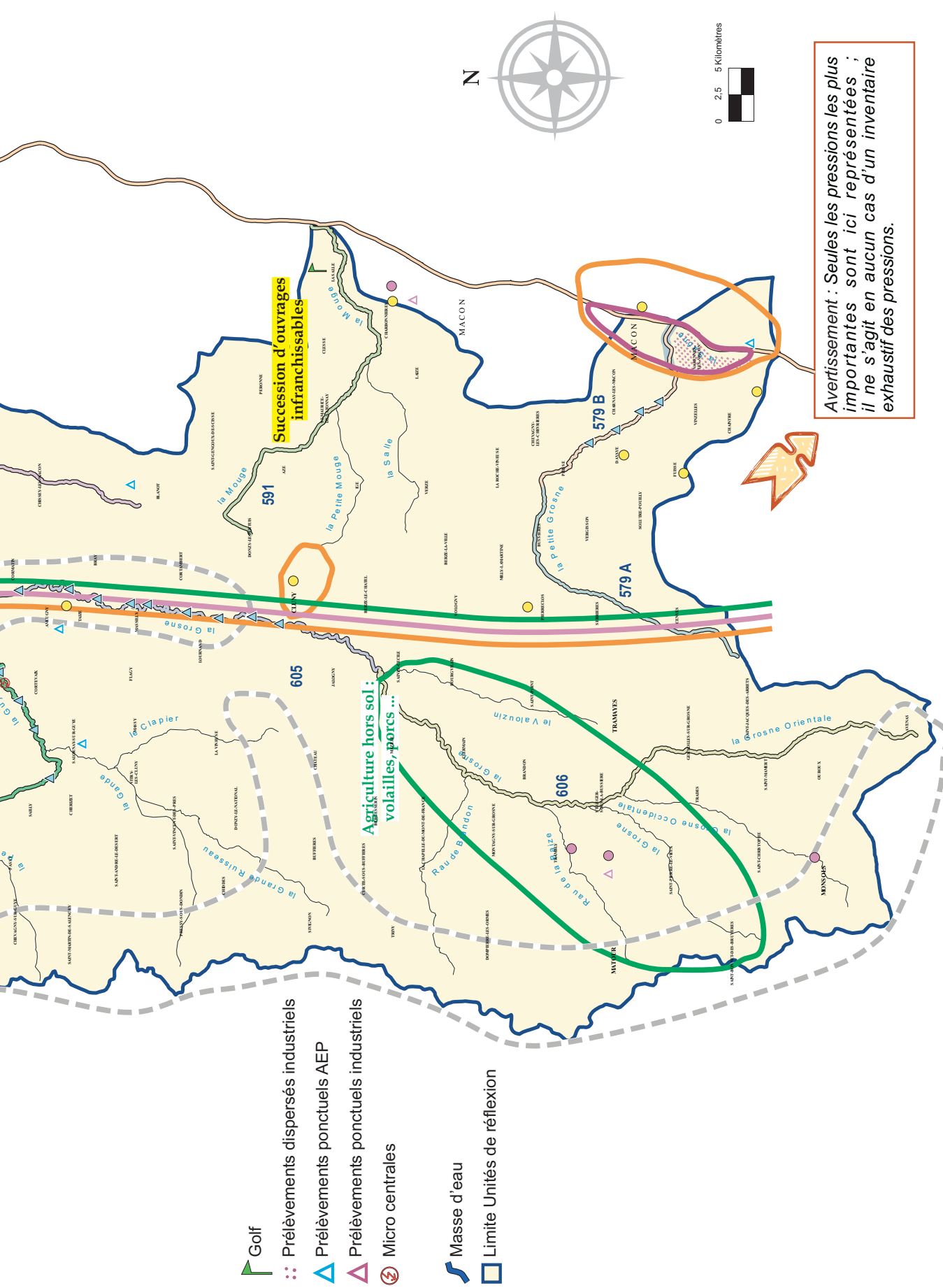
- La contamination par les produits toxiques apparaît comme un facteur majeur de risque de non atteinte du bon état des eaux. Les molécules et les sources sont diverses (agriculture, industries, collectivités, particuliers). Les efforts de certains secteurs d'activité comme l'agriculture et l'industrie sont à poursuivre. **Quels outils techniques et financiers (mesures agri-environnementales, taxes générales sur les activités polluantes, redevances, aides financières) mettre en oeuvre ?**
- Le bon fonctionnement hydrologique et morphologique est souvent une condition nécessaire à l'atteinte du bon état écologique. Le développement d'actions de restauration reste insuffisant. L'enjeu est de concilier développement socio-économique et fonctionnalité du milieu naturel. **Comment mieux intégrer la restauration physique et fonctionnelle des milieux dans les politiques de gestion de l'eau ?**

- Les eaux souterraines sont vulnérables sur le territoire et la connaissance (qualitative et quantitative) sur ces aquifères est limitée. **Comment dynamiser la mise en place d'outils de gestion des aquifères ? (contrats de nappe, SAGE...).**

- Certaines masses d'eau risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la directive restent orphelines de toute démarche concertée. Par ailleurs, la pérennité des structures en place n'est pas garantie. **Comment assurer une ressource financière pérenne aux structures locales et mener une politique volontariste de développement en lien avec les établissements publics et les collectivités territoriales ?**







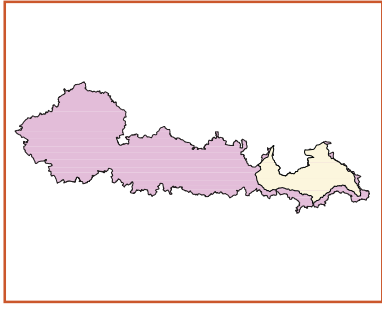
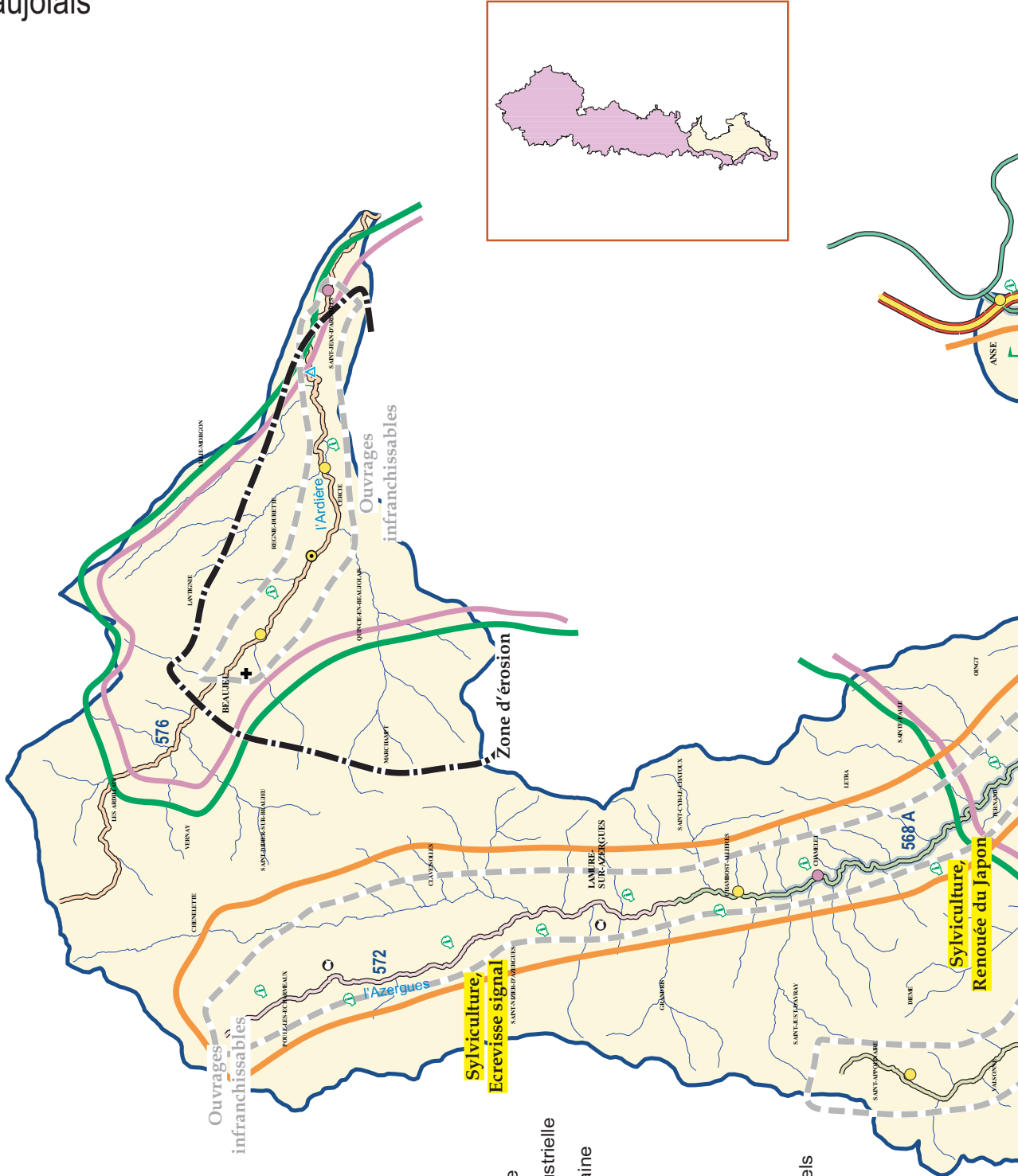
- Golf
- Prélèvements dispersés industriels
- Prélèvements ponctuels AEP
- Prélèvements ponctuels industriels
- Micro centrales
- Masse d'eau
- Limite Unités de réflexion

Succession d'ouvrages infranchissables

Agriculture hors sol : volailles, porcs ...

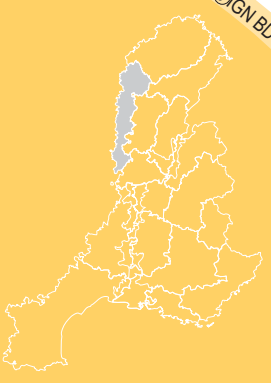
Avertissement : Seules les pressions les plus importantes sont ici représentées ; il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif des pressions.

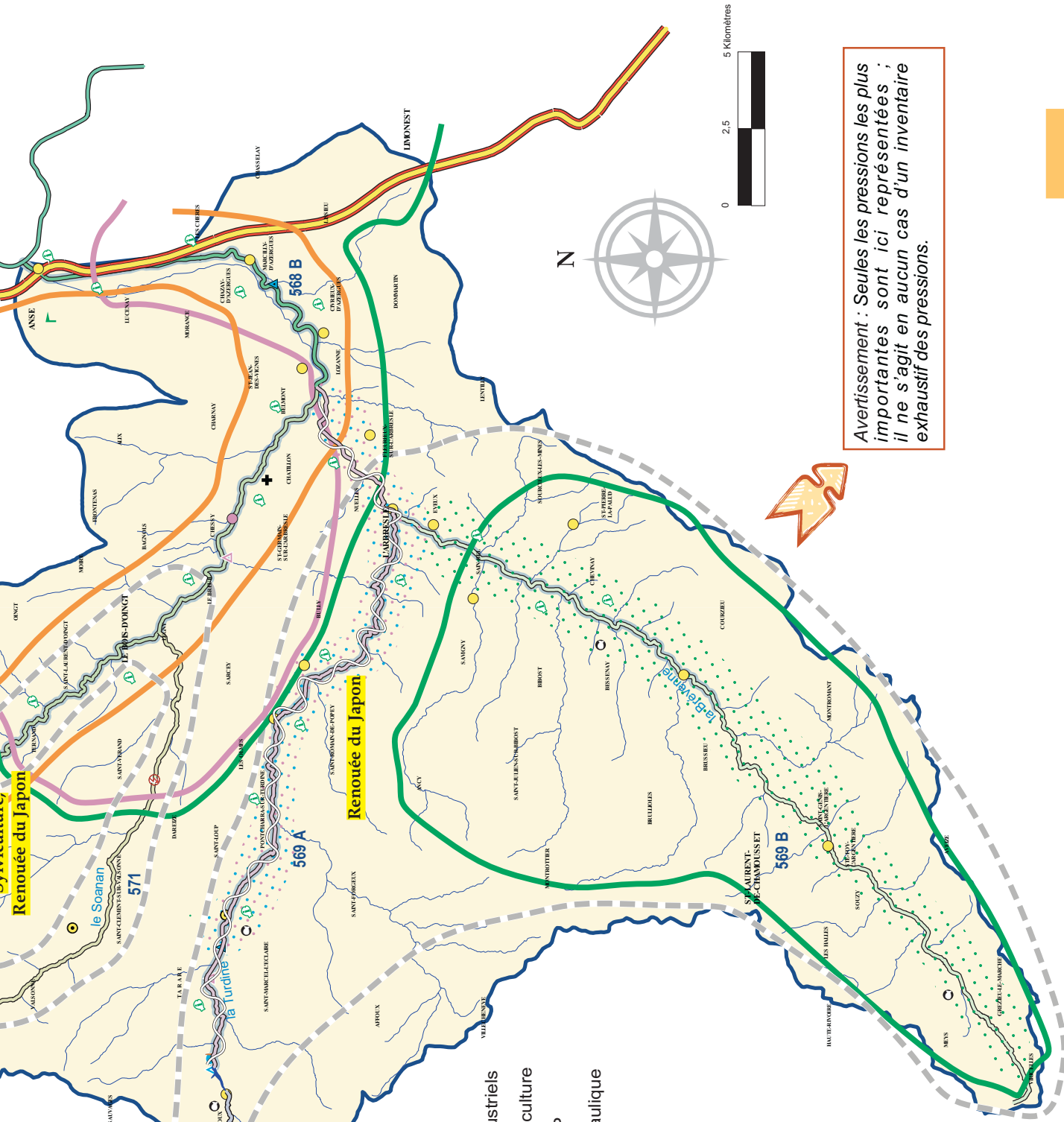




- Rejets ponctuels de collectivités
- Rejets ponctuels industriels
- Rejets ponctuels mixtes
- Zone de pollution diffuse agricole
- Zone de pollution dispersée industrielle
- Zone de pollution dispersée urbaine
- ▲ Ouvrage franchissable
- ▲ Ouvrage infranchissable
- Artificialisation de cours d'eau
- ✚ Zone d'extraction
- ▲ Prélèvements ponctuels AEP
- ▲ Prélèvements ponctuels industriels

©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage





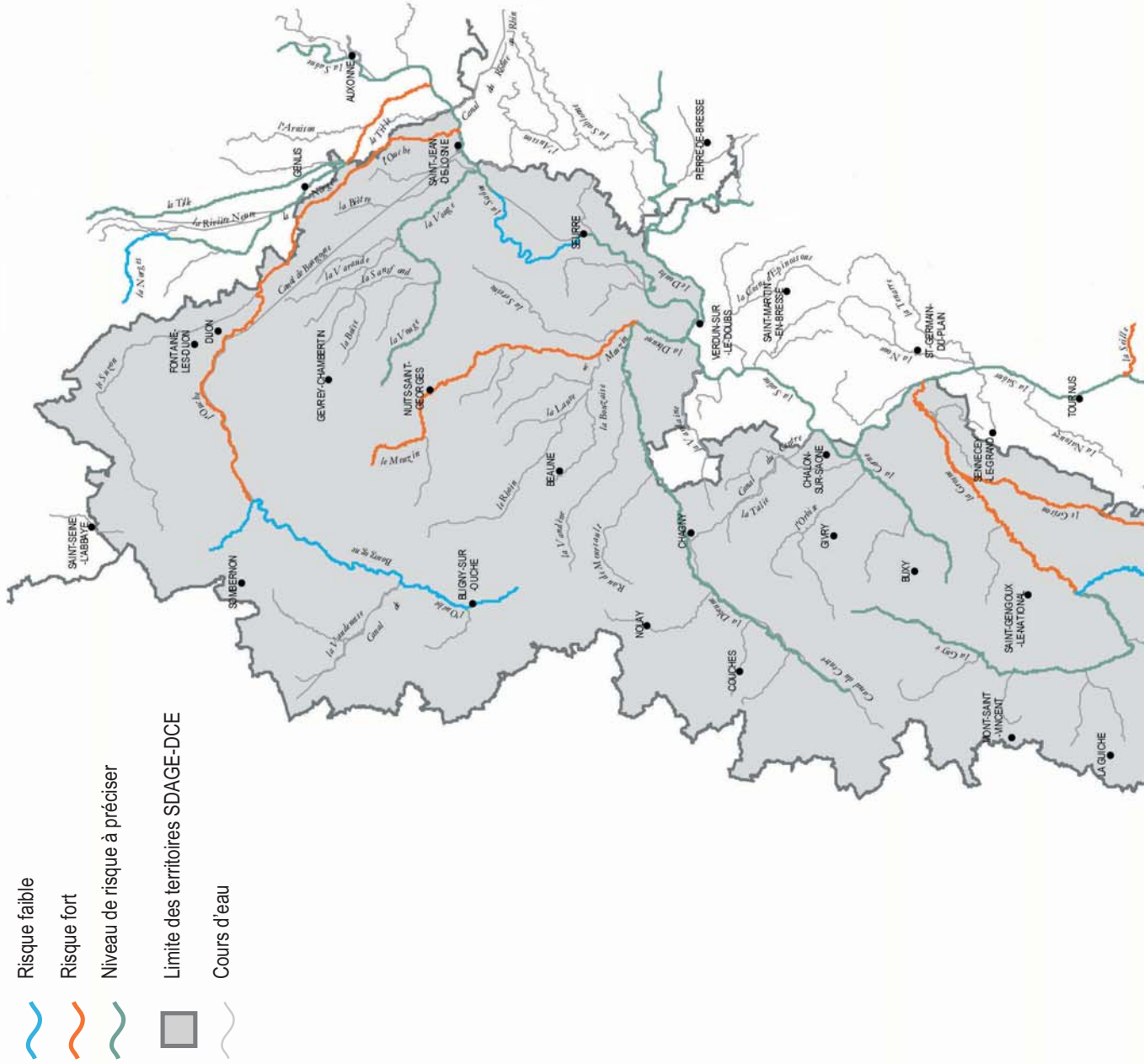
- Prélèvements dispersés industriels
- Prélèvements dispersés agriculture
- Prélèvements dispersés AEP
- ☞ Modification du régime hydraulique
- Ⓜ Micro centrales
- ☞ Espèces invasives
- Ⓞ Empoisonnement

- 🛣 Réseau autoroutier
- 🌊 Masse d'eau
- ▭ Limite Unités de réflexion

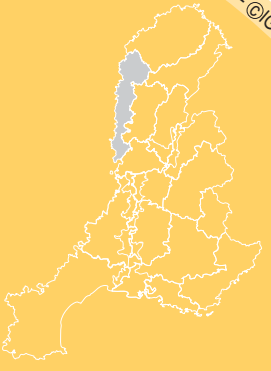
Avertissement : Seules les pressions les plus importantes sont ici représentées ; il ne s'agit en aucun cas d'un inventaire exhaustif des pressions.

3/ Bourgogne et Beaujolais

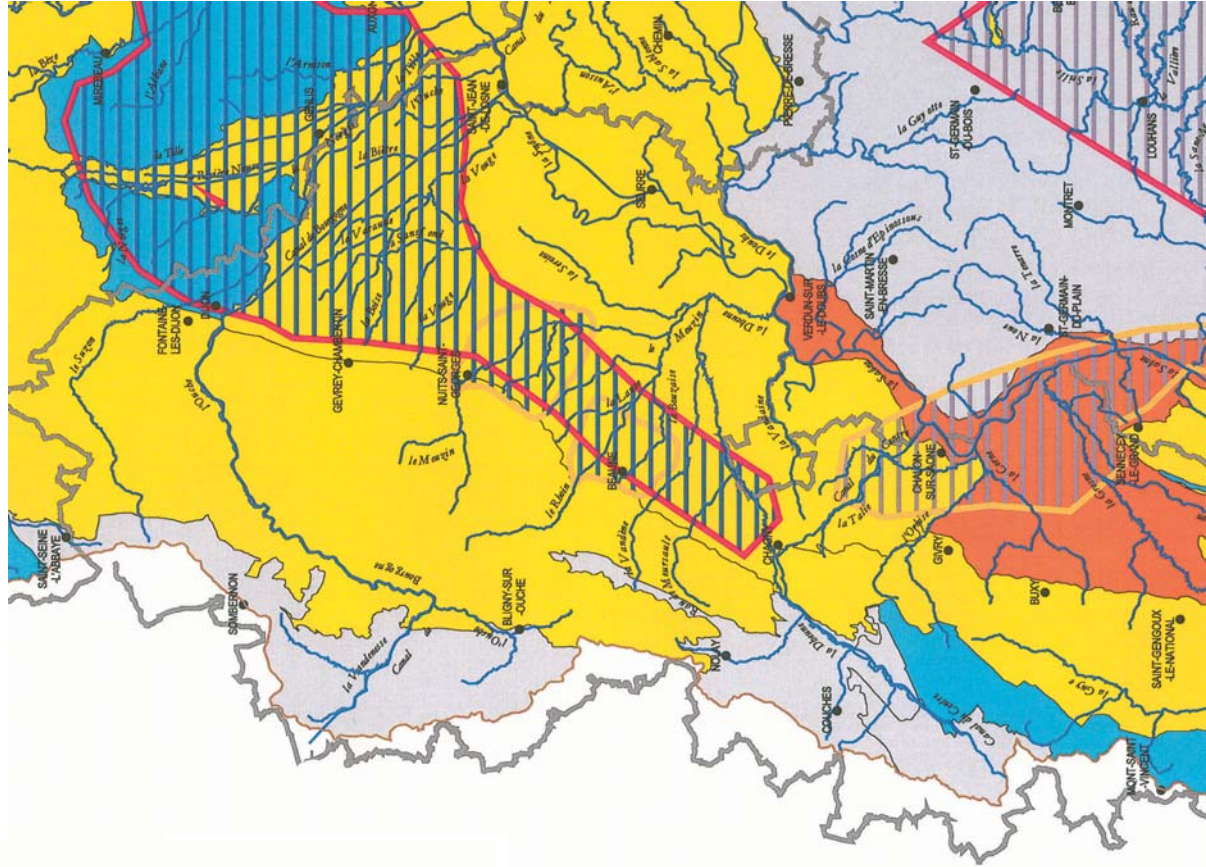
Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015



Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Cartho ©IGN BD Carthage



3/ Bourgogne et Beaujolais



Masses d'eau souterraine à l'affaissement

- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

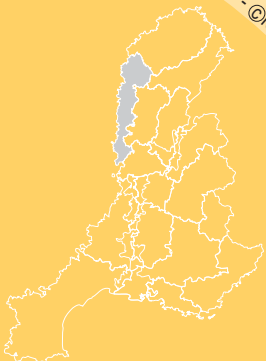
Masses d'eau souterraine profondes

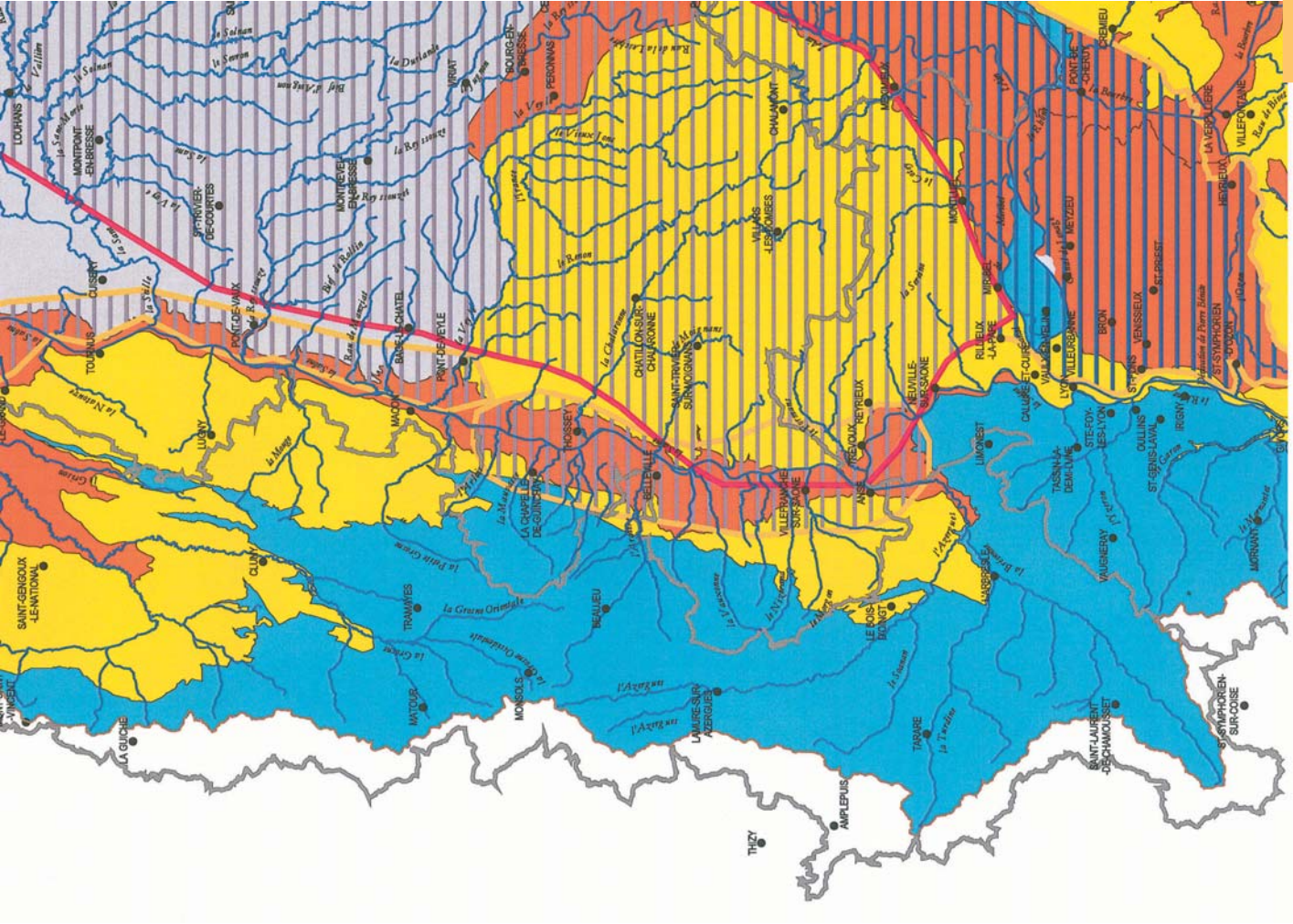
- niveau 1
- niveau 2
- risque faible
- risque moyen
- risque fort
- pas de données

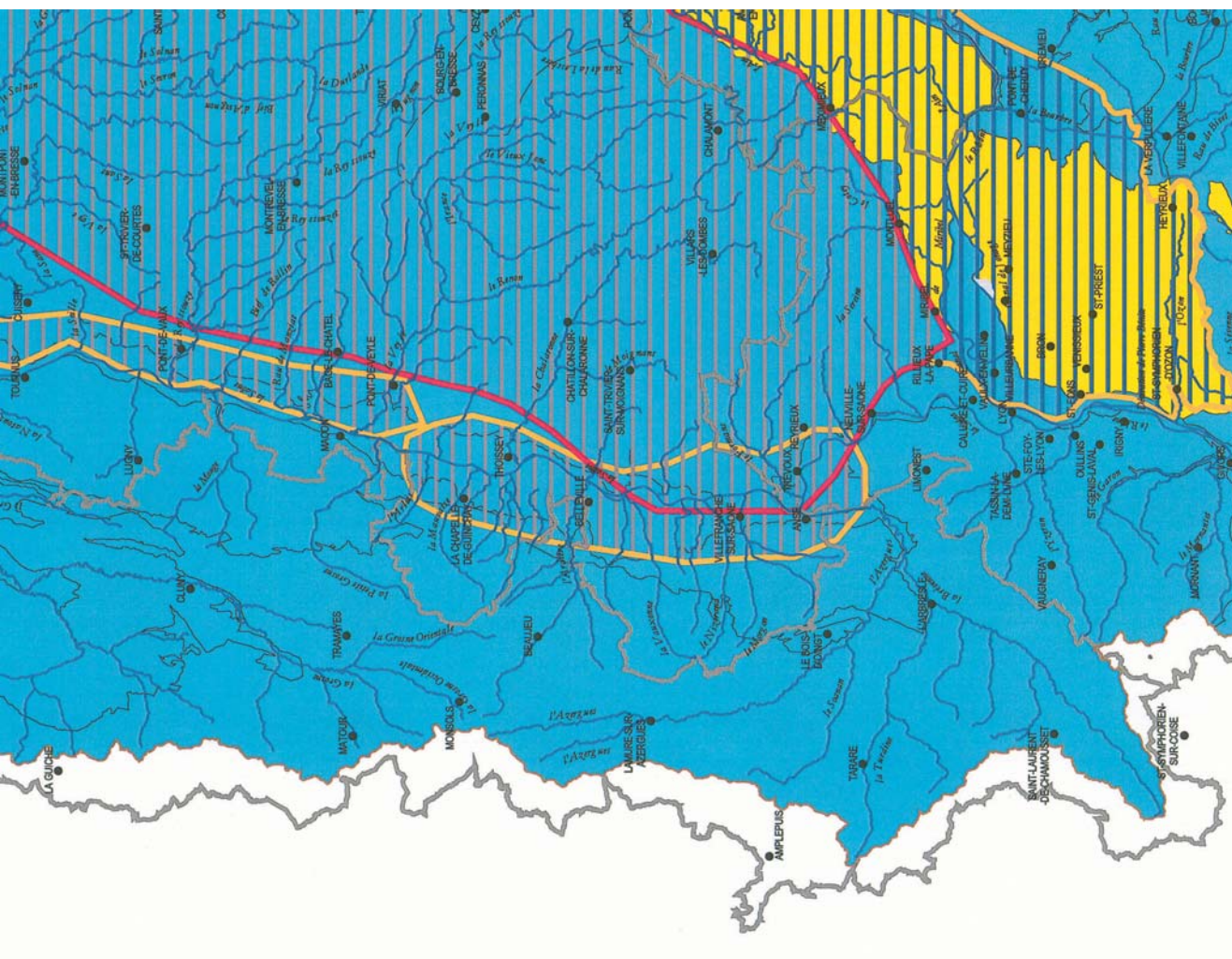
Limites des territoires SDAGE-DCE

- Limite des territoires SDAGE-DCE
- Cours d'eau
- Limite du bassin hydrographique

Echelle 1/600 000 à - ©IGN BD Carthage







Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état

Cours d'eau		Risque de non atteinte du bon état	Pré-identification en masse d'eau fortement modifiée	Qualité physico-			
Code	nom			matières organiques et oxydables	matières azotées	nitrites	ph
568a	L'Azergues de la Grande Combe à la Brévenne	Fort	Non	très bonne	bonne	bonne	bon
568b	L'Azergues à l'aval de la Brevenne	Fort	Oui	bonne	bonne	bonne	mo
569a	La Turdine à l'aval de la retenue de Joux et la Brévenne à l'aval de la confluence avec la Turdine	Fort	Oui	moyenne	moyenne	moyenne	mé
569b	La Brévenne à l'amont de la confluence avec la Turdine	Fort	Doute	bonne	moyenne	moyenne	mé
570	La Turdine à l'amont de la retenue de Joux	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	très
571	Le Soanan	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	mo
572	L'Azergues de sa source à la Grande Combe	Doute	Non	très bonne	bonne	bonne	très
576	L'Ardières	Fort	Non	moyenne	bonne	bonne	bor
579a	La Petite Grosne à l'amont de la confluence avec le Fil	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	bor
579b	La Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône	Fort	Oui	bonne	bonne	bonne	bor
591	La Mouge	Fort	Non	bonne	bonne	bonne	bor
602	La Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône	Fort	Non	moyenne	bonne	moyenne	bor
603	Le Grison	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	mé
604	La Guye	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	mo
605	La Grosne du Valouzin à la Guye	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	bor
606	La Grosne de sa source à la confluence avec le Valouzin inclus	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	mo
607	La Corne	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	mo
608	La Dheune du ruisseau de Meursault à la Saône	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	bor
609	Le Meuzin	Fort	Oui	bonne	bonne	moyenne	mo
610	La Dheune du ruisseau de la Creuse au Ruisseau de Meursault	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bor
611	La Dheune de sa source au ruisseau de la Creuse inclus	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bor
645	La Vouge	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	bor
646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Fort	Oui*	moyenne	moyenne	moyenne	mo
647	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	Fort	Non	bonne	bonne	moyenne	bor
648	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	Faible	Non	bonne	bonne	moyenne	bor
1806c	La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	bor
1806d	La Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	bor
1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	Doute	Doute	bonne	bonne	bonne	bor

* Le statut de ces masses d'eau sera réexaminé en s'appuyant notamment sur les informations recueillies lors de la consultation institutionnelle.

Plans d'eau		Type	Qualité	Risque de non atteinte du bon état
Code	Nom			
L6	Panthier (réservoir)	fortement modifié	Mauvaise	
L7	Chazilly (réservoir)	fortement modifié	sans infos	
L15	Montaubry (étang)	artificielle	sans infos	

* Pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées, seul un recensement est demandé par la directive cadre.

Masses d'eau artificielles		
Code	Nom	Type
3103	Canal de Bourgogne	Canal de navigation
3104	Canal du Centre	Canal de navigation

Masses d'eaux souterraines		Risque de non atteinte du bon état qualitatif	Risque de non atteinte du bon état quantitatif	Risque de non atteinte du bon état	Aspects quantitatifs		Etat
Code	nom				Equilibre de la ressource	Equilibre du biseau salé	
6119	Calcaires jurassique du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Moyen	Faible	Moyen	Très Bon		Bor
6305	Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosne	Fort	Faible	Fort	Bon		Bor
6320	Alluvions de la Saône entre les confluents de l'Ognon et du Doubs - plaine Saône-Doubs et Basse vallée de la Loue	Moyen	Faible	Moyen	Bon		Bor
6329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen		Mo
6501	Domaine Bassin de Blanzly BV Saône	?	Faible	?	?		Trè
6503	Domaine formations sédimentaire des Cotes chalonaises et maconnaises	Moyen	Faible	Moyen	Bon		Bor
6522	Domaine Lias et Trias Auxois BV Saône	?	Faible	?	?		?
6523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	Faible	Faible	Faible	Bon		Bor
6611	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	Faible	Faible	Faible	Bon		Trè



? : manque d'information pour se prononcer



SECRETARIAT TECHNIQUE SDAGE - DCE



Siège

2-4 Allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07

SECRETARIAT DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Délégation de Besançon

Immeuble "Le Cadran"
34, rue de la Corvée
25000 BESANCON

Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07

Délégation de Marseille

Immeuble "le Noailles"
62, la Canebière
13001 MARSEILLE

Délégation de Montpellier

Immeuble le Mondial
284, rue du Mas de Carbonnier
34000 MONTPELLIER



DIRECTION
REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement Bourgogne

Cité administrative Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
BP 1550
21033 DIJON CEDEX

Direction régionale de l'environnement Franche-Comté

5 rue du Général Sarrail
B P 137
25014 BESANCON CEDEX

Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes

208 bis rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03

Direction régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon

58 avenue Marie de Montpellier, CS 79034
34965 MONTPELLIER CEDEX 02

Direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Tholonet
BP 120
13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

ont été associées :

Diren Lorraine, Champagne-Ardennes et Midi-Pyrénées